Revue de la presse arménienne du 25 février 2020

Retour sur les mesures prises par le gouvernement pour empêcher l'entrée dans le pays du coronavirus / La presse revient sur les mesures prises par le gouvernement arménien après que l'Iran voisin ait confirmé des cas de coronavirus (cf. revue du 22 au 24 février 2020). Selon les autorités arméniennes, aucun cas de coronavirus n'a été signalé en Arménie à ce jour. Nikol Pachinian a également déclaré que l'Arménie disposait de tous les moyens techniques nécessaires pour diagnostiquer la maladie. Le Comité de l'aviation civile de l'Arménie a déclaré que dans le cadre de ces mesures une décision a été prise de restreindre le transport aérien de l'Arménie vers l'Iran pour une période de deux semaines, à compter du 24 février 2020. En particulier, seuls les citoyens iraniens en Arménie peuvent voyager d'Arménie en Iran et seuls les citoyens arméniens en Iran peuvent voyager d'Iran en Arménie. Le chef du groupe parlementaire « Arménie lumineuse », Edmon Maroukian, a mis en question l'efficacité des mesures prises, car selon lui la frontière n'est pas complètement fermée, car des restrictions partielles sont appliquées pour le transport aérien et il n'y a aucune restriction quant au transport de marchandises depuis l'Iran et donc il y a un risque que des chauffeurs infectés entrent en Arménie. *Joghovourd* note que l'interdiction de voyager intervient moins d'un mois avant l'afflux annuel en Arménie de milliers de touristes iraniens célébrant le Novruz, l'ancien Nouvel An persan, et que si la restriction est prolongée, cela pourrait avoir un impact sur l'économie du pays. En outre, en raison de la forte augmentation du nombre de personnes infectées par le coronavirus en Italie, l'ambassade d'Arménie en Italie a demandé instamment aux citoyens arméniens d'éviter de se rendre dans certaines communautés de Lombardie et dans des endroits très fréquentés dans les régions du nord.

Le procès de Serge Sarkissian débute aujourd'hui/ Tous les journaux rappellent que l'ancien Président, Serge Sarkissian passera en jugement le 25 février pour des accusations de corruption qu'il rejette comme étant politiquement motivées. Sarkissian est accusé d'avoir organisé le détournement de fonds publics de 489 millions de drams (environ 1 million de dollars) par un groupe d'officiels (cf. revue du 05 décembre 2019). Joghovourd indique que le parti « Républicain » de Sarkissian a déclaré que les partisans de l'ancien Président organiseront une manifestation devant le bâtiment de la Cour où se déroulera l'audience. *Joghovourd* rappelle qu'il y a cinq accusés dans cette affaire, dont l'ancien ministre de l'Agriculture, Sergo Karapetyan, et l'un des proches associés de Sarkissian, propriétaire de la société « Flash », Barsegh Beglaryan.

Le Premier ministre invite les citoyens à participer à la procession dédiée aux victimes du 1er mars 2008/ La presse indique que le Premier ministre, Nikol Pachinian, a invité les citoyens à participer à la procession dédiée aux victimes des violences post-électorales du 1er mars 2008. Le dimanche 1er mars à 18h00 la procession partira de la Place de la République d'Erevan et se dirigera vers la statue de Myasnikyan.

Le Président du Parlement a invité des partenaires étrangers à observer le référendum/ La presse indique que le Président du Parlement, Ararat Mirzoyan, a déclaré qu'il avait invité le président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Georgy Tsereteli, la Présidente de l'Assemblée interparlementaire de la CEI, Valentina Matviyenko, le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Hendrick Dimes, et le Président du Parlement européen, David Sassoli, à observer le référendum sur les amendements constitutionnels qui aura lieu le 5 avril.

Le Président de la Cour constitutionnelle a intenté un procès en diffamation contre le Premier ministre/ Les journaux indiquent que le Président de la Cour constitutionnelle, Hrayr Tovmasyan, a intenté un procès en diffamation contre le Premier ministre, Nikol Pachinian, en réponse aux récentes attaques verbales dont il a fait l'objet. Pashinian avait accusé Tovmasyan d'avoir « *offert ses services* » (cf. revue du 25 au 28 janvier 2020). Selon les dossiers du tribunal rendus publics lundi, Tovmasyan souhaite que Pachinian se rétracte des « *déclarations calomnieuses* » et s'excuse pour celles-ci.

Les accusations portées contre l'ancien Président du Parlement ont été modifiées/ Les journaux indiquent que les accusations portées contre l'ancien Président du Parlement, Ara Babloyan, et l'ancien chef du cabinet adjoint du Parlement, Arsen Babayan, ont été modifiées. Ils sont désormais accusés d'abus d'autorité officielle ayant entraîné de graves conséquences et de falsification de donnes et des documents officiels. Rappelons que les procureurs avaient refusé deux fois d'approuver les anciennes accusations d' « *usurpation de pouvoir* » (cf. revue du 11 février 2020).

La visite officielle du Ministre des Affaires étrangères et européennes de Slovaquie/ La presse rend compte de la visite officielle du Ministre des Affaires étrangères et européennes de Slovaquie, Miroslav Lajčák. Ce dernier a rencontré son homologue arménien, a assisté à l'ouverture de l'ambassade slovaque en Arménie et a rencontré le Premier ministre, Nikol Pachinian.

Les Dachnak ont tenu un forum à Erevan pour spécifier les priorités et les principales orientations de leurs actions/ La presse rend compte du forum des Comités nationaux arméniens des Dachnak lors duquel ils ont spécifié les priorités et les principales orientations de leurs actions. D'après la presse, la première orientation est le soutien à l'Arménie dans la perspective de l'amélioration de l'image du pays et le soutien au Karabakh dans la perspective du règlement du conflit sur la base du principe d'autodétermination et d'une large reconnaissance du Haut-Karabakh. La deuxième orientation est liée à la reconnaissance internationale du génocide arménien. La troisième est l'assistance à la protection des droits des Arméniens en Turquie, à Javakhk et ailleurs. La quatrième est l'engagement des jeunes Arméniens dans les efforts des organisations internationales et un lobbying actif dans les directions mentionnées. L'un des représentants des Dachnak, Giro Manoyan, a déclaré que son parti n'était pas pleinement satisfait du déroulement des négociations sur la question du Karabakh. Les représentants de ces Comités ont également été reçus au Ministère des Affaires étrangères.

Difficultés de dépôt de dossiers de visa en raison d'augmentation des demandeurs qui ont pris des billets d'avion à bas prix/ Selon la presse les citoyens ayant pris des billets des vols à bas prix de l'Arménie vers l'Italie, la Grèce et l'Autriche ont des difficultés à déposer des demandes de visa, car les ambassades concernées n'ont pas de disponibilité avant avril pour les recevoir. Plusieurs compagnies de voyage arméniennes ont confirmé cette information. Elles craignent que s'il n'y a pas de disponibilité dans les ambassades susmentionnées maintenant, alors que la saison touristique n'ait encore commencé, la prise de rendez-vous dans ces ambassades pourrait se transformer en cauchemar en été.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.